REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de Vénissieux

==========

SEANCE DU 13 DÉCEMBRE 2010

N° 10 Objet de la délibération : Tarifs publicitaires du guide de la Ville - Année 2011/2012..

Date de la convocation : 07/12/2010
Compte rendu affiché le : 15/12/2010

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45
Nombre de conseillers municipaux présents: 38

Président : Mme Michèle PICARD

Secrétaire Melle Chaïneze KABOUYA

Elu(e)s :

Présent(e)s : Mme Michèle PICARD, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Henri THIVILLIER, Mme Evelyne EBERSVILLER, M. Lahceme TOUATI, M. Christian FALCONNET, Mme Danièle GICQUEL, M. Bayrem BRAIKI, Mme Andrée LOSCOS, Mme Edith CHAGNARD-PEILLARD, M. Pierre-Alain MILLET, Mademoiselle Chaïneze KABOUYA, M. Eléazar BAFOUNTA, M. Lotfi BEN KHELIFA, Mme Véronique FORESTIER, M. André GERIN, M. Bernard RIVALTA, M. Jean-Marc THEVENON, Mme Annie BROUET, Mme Paula ALCARAZ, Mme Michèle BAICCHI, Mme Evelyne BEROUD, M. Hamza MOREL, M. Jean-Maurice GAUTIN, M. Abdelak FADLY, Mme Véronique CALLUT, Mme Amina AHAMADA MADI, M. Mokrane KESSI, Mme Samia LEDESERT, Mme Marie-Christine SEEMANN, Mme Saliha PRUDHOMME-LATOUR, M. Jeff ARIAGNO, M. Idir BOUMERTIT, Mme Yvonne LYON, M. Christophe GIRARD, Mme Danica LJUSTINA, M. Yvan BENEDETTI, M. Maurice IACOVELLA

Excusé(e)s : M. Thierry VIGNAUD, Mme Saliha MERTANI, Mme Geneviève SOUDAN

Dépôt de pouvoir : M. Francis RAMBEAU a donné pouvoir à M. Jean-Maurice GAUTIN, Mme Eliette ORENES a donné pouvoir à M. Jean-Marc THEVENON, M. Djilannie BENMABROUK a donné pouvoir à M. Christophe GIRARD, Mme Justine MUSEMBA a donné pouvoir à Mme Yvonne LYON

Tarifs publicitaires du guide de la Ville - Année 2011/2012.

N° 10

Direction Ressources en Communication

RAPPORT DE MADAME LE MAIRE

Mesdames, Messieurs,

Notre commune va rééditer, au cours du 2ème trimestre 2011, le Guide 2011/2012. Les entreprises, les commerces et tous les secteurs d'activités qui souhaitent figurer dans ces pages ont la possibilité d'acquérir des espaces publicitaires.

L'évolution de l'indice INSEE des prix à la consommation pendant les deux dernières années est de + 3 %. Il est proposé que les tarifs du Guide 2011/2012 tiennent compte de cette progression.

Je vous propose de fixer comme suit, les tarifs de vente des espaces publicitaires dans le Guide :

Pages intérieures en quadrichromie	**2009/2010**	**2011/2012**
1/8ème de page (129 mm x 19 mm ou 62 mm x 38 mm)	275 € HT	284 € HT
¼ de page (129 mm x 38 mm ou 62 x 80 mm)	504 € HT	520 € HT
½ page (129 mm x 80 mm ou 62 mm x 167 mm)	1 360 € HT	1 400 € HT
1 page (129 mm x 167 mm)	2 527 € HT	2 603 € HT
Pages de couvertures en quadrichromie		
½ page, 2ème de couverture (129mm x 80 mm ou 62 mm x 167 mm)	1 569 € HT	1 616 € HT
1 page 2ème de couverture (129 mm x 167 mm)	2 850 € HT	2 936 € HT
½ page 3ème de couverture (129 mm x 80 mm ou 62 mm x 167 mm)	1 492 € HT	1 537 € HT
1 page 3ème de couverture (129 mm x 167 mm)	2 743 € HT	2 825 € HT
½ page dernière de couverture (133 mm x 80 mm)	1 646 € HT	1 696 € HT
1 page dernière de couverture	3 073 € HT	3 165 € HT

(133 mm x 167 mm)

Conditions générales de vente des espaces publicitaires

La collecte est effectuée par la Régie autonome personnalisée du journal “Expressions” en vertu du mandat confié par la Ville. Les conditions générales de vente qui s’appliquent aux espaces publicitaires sur “Expressions” seront également appliquées au “Guide de Vénissieux”.

Ces tarifs sont fermes et définitifs. Des réductions sont appliquées aux annonceurs qui s’engagent à des insertions multiples sur l’année 2011 dans une ou plusieurs publications dont est chargée la Régie autonome personnalisée du journal “Expressions” :

pour deux parutions	- 5% sur le tarif public HT
pour trois parutions	- 10% sur le tarif public HT
pour quatre parutions	- 15% sur le tarif public HT
pour cinq parutions	- 20% sur le tarif public HT
pour six parutions et plus	- 25% sur le tarif public HT

Si un annonceur est présent dans les colonnes d’une ou plusieurs de ces publications depuis un an ou plus, il lui est accordé 5% supplémentaires de réduction dès la première insertion de l’année en cours. Dans le cas où plusieurs contrats d’insertions seraient conclus par un même annonceur, au cours d’une même année, il sera tenu compte de la réduction obtenue. Cependant, cette clause n’est pas rétroactive et ne s’applique pas pour les insertions précédentes.

Le Conseil Municipal,
Le rapport de Madame Le Maire, entendu,
Vu l’avis du Bureau municipal du 22/11/10,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
décide de :

1°) – Autoriser, Madame le Maire, ou à défaut l'adjoint délégué, à signer la convention de mandat à intervenir entre la Ville et la Régie Expression pour 2011 - 2012

2°) - Adopter les tarifs indiqués ci-dessus pour toute parution dans "Le Guide Vénissieux 2011 - 2012"

3°) - Dire que les recettes seront inscrites dans le budget de la Ville à l'article 70688 : autres prestations de services, à la rubrique 023 : information, communication, publicité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire,
La Première Adjointe
Yolande PEYTAVIN